

Les marqueurs de la fécondité au Québec

Madeleine GAUTHIER
et Johanne BUJOLD
Institut québécois de recherche sur la culture

La baisse de la natalité a été retenue comme une tendance majeure dans l'étude du changement social de la société québécoise au cours des trois dernières décennies. À plus long terme, le Québec aurait participé au phénomène occidental de diminution des naissances, d'accroissement de la proportion des naissances vivantes et de la quasi-disparition de la mortalité juvénile. L'observation de l'évolution de la fécondité sur une longue période permet de décrire le phénomène et d'attirer l'attention sur des aspects qui passeraient autrement inaperçus. Elle ne suffit cependant pas à expliquer la chute radicale qui a marqué certaines périodes.

Les matériaux recueillis dans le cadre de l'analyse des tendances de la société québécoise et des interdépendances entre ces dernières permettront d'illustrer l'hypothèse suivante : des « marqueurs » ont pu agir sur les divers processus entourant la fécondité¹. Il faut entendre par marqueurs des éléments nouveaux qui, renforcés par d'autres facteurs, peuvent expliquer la rapidité de la chute de la natalité. L'absence de ces marqueurs

1. Madeleine GAUTHIER et Johanne BUJOLD (1993), *Les antécédents et les conséquents de la baisse de la fécondité au Québec, 1960-1990. Une analyse des interdépendances*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 56 p.

n'aurait pas empêché la baisse graduelle² observée partout en Occident et de plus en plus dans d'autres régions du monde, mais ils ont affecté, et de manière importante, le rythme de cette baisse. L'efficacité de ces marqueurs aurait été liée à l'interdépendance d'éléments de divers ordres dont il serait difficile de déterminer le poids respectif mais qu'on ne peut ignorer. Il importe cependant de repérer les éléments déclencheurs du processus dans la panoplie des possibilités, et les conditions de leur efficacité.

Les chercheurs qui ont analysé les tendances de la société québécoise³ ont repéré un certain nombre de dimensions qui peuvent avoir une quelconque relation avec la baisse de la fécondité. Celle-ci y est vue comme étant au centre d'un faisceau d'interdépendances. Comme il n'est pas possible d'établir des liens mathématiques avec tous les facteurs susceptibles d'agir sur l'une ou l'autre dimension du changement social, dans ce cas-ci sur la baisse de la fécondité, un instrument d'analyse est actuellement en expérimentation au sein du Groupe international d'analyse du changement social auquel appartient l'équipe québécoise de recherche sur les tendances sociales, soit l'analyse structurelle du changement à l'aide d'une matrice des tendances⁴.

L'analyse des relations entre la fécondité et les autres dimensions de la matrice des tendances permet d'observer un premier niveau de relations au titre d'antécédents ou de concomitants à la baisse de la fécondité. Parmi les 78 grandes tendances reconnues comme caractérisant la société québécoise depuis 1960, 16 comportent une relation directe avec la baisse de la fécondité, que cette relation soit positive, en renforcement, ou qu'elle soit négative, c'est-à-dire allant à l'encontre ou atténuant la portée de la tendance⁵. Cette analyse matricielle se fonde sur une évaluation

2. La remontée de l'indice général de la natalité au Québec entre 1941 et 1956, ce qui constitue la période qui précède celle étudiée ici, a pu laisser croire à une attitude traditionnelle face à la fécondité alors qu'elle était due à la hausse de la nuptialité. Les comportements observés au cours des années 1960 n'ont donc pas constitué la rupture radicale par rapport au passé récent que l'on pourrait être tenté d'y voir. Jacques HENRIPIN (1968), *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, pp. 62-63.
3. Cette étape de l'analyse a suivi l'exercice qui a donné lieu à la publication suivante : Simon LANGLOIS (sous la direction de) (1990), *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 667 p.
4. Michel FORSÉ (1991), *L'analyse structurelle du changement social. Le modèle de Louis Dim*, Paris, P.U.F., coll. « Le sociologue ».
5. Les seize tendances qui agissent directement sur la baisse de la fécondité seraient regroupées autour des dimensions suivantes : jeunes, parentèle, localité, rôles féminins, modèles matrimoniaux, travail des femmes, technologies de la reproduction, formes d'emploi, mobilité sociale, système d'éducation, institutions religieuses, revenus personnels et familiaux, biens et services marchands, satisfaction, perceptions de l'avenir et valeurs.

qualitative de diverses dimensions de la réalité sociale, qualitative en ce sens qu'elle se réfère aux travaux existants, à la lecture qu'en a fait l'équipe de recherche, de même qu'à au moins trois séries statistiques sur les trente dernières années de façon à pouvoir repéré une tendance.

Autre instrument de travail du Groupe international, l'analyse comparative entre sociétés industrialisées. La rapidité avec laquelle la société québécoise est passée d'un niveau de fécondité relativement élevé à un record de dénatalité mérite une incursion de ce côté. Celle-ci justifiera la pertinence d'examiner certains facteurs plus que d'autres⁶.

1. LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ DANS LES ANNÉES 1960 : LES MARQUEURS ET LEURS CONDITIONS D'EFFICACITÉ

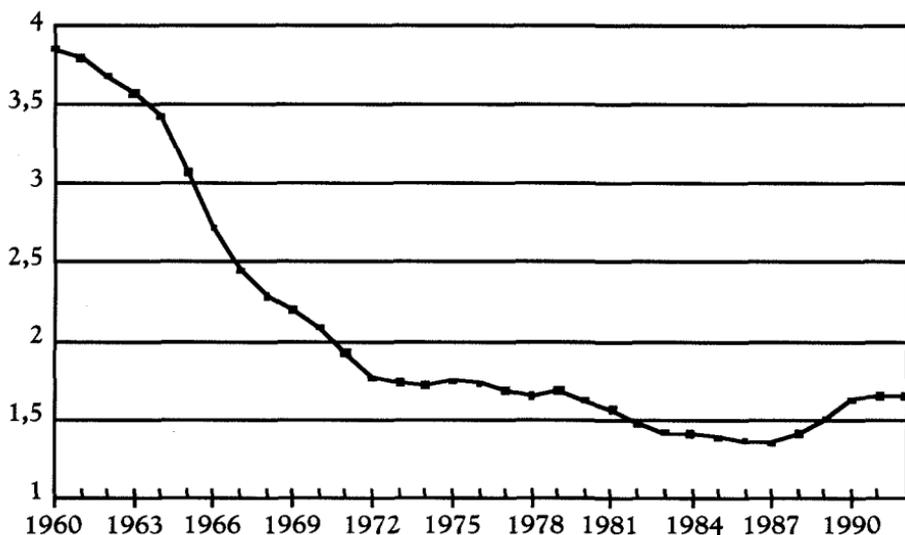
La chute de la fécondité (graphique 1) au cours des années 1960 ne peut avoir été aussi rapide sans avoir été « marquée » par un élément ou un faisceau d'éléments déclencheurs ou accélérateurs forts. Cette période se caractérise par un événement qui a agi directement sur le processus de reproduction : l'accessibilité à l'usage de contraceptifs dont l'efficacité et la facilité d'utilisation dépassaient tout ce qui avait pu être inventé jusque-là : la pilule anovulante, la stérilisation douce (par opposition à l'hystérectomie) et, vers la fin de la période, l'avortement thérapeutique effectué dans les meilleures conditions sous la protection des services de l'État. La fécondité devenait contrôlable, de façon efficace, sans ascèse, sans danger et en toute légalité. Si des moyens de contraception existaient auparavant, aucun n'avait jamais comporté en même temps ces quatre caractéristiques. Ce fait sera sans doute considéré comme marquant dans l'histoire, non seulement de la fécondité ou de la technique, mais de la civilisation occidentale tant il aura eu un impact majeur sur les modes de vie : qu'elle utilise l'une ou l'autre de ces techniques contraceptives ou pas, la femme sait qu'elle peut désormais contrôler efficacement sa fécondité. Les femmes appartenant à ce moment-là aux cohortes en âge de procréer, en particulier celles nées depuis 1943, n'ont plus assuré le renouvellement des générations, à la différence de la France, par exemple, leur descendance finale étant en deçà du 2,1 requis pour y parvenir⁷.

6. Gary CALDWELL *et al.*, « Three Levels of Low Fertility », dans Simon LANGLOIS (dir.), *Convergence or Divergence? Comparing Recent Social Trends in Industrial Societies*, Montréal and Frankfurt : McGill-Queen's University Press/Campus Verlag, (à paraître).

7. Louis DUCHESNE (1993), *La situation démographique au Québec*, Édition 1993, Québec, Les Publications du Québec, pp. 55.

GRAPHIQUE 1

*Indice synthétique de fécondité,
Québec, 1960-1992*



Source : Gauthier et Bujold (1993), p. 40.

La comparaison internationale – beaucoup de travaux sur l'introduction d'une technique dans des pays non industrialisés en font largement la démonstration aussi – montre cependant que l'efficacité d'une technique est liée à ses possibilités d'utilisation. La pilule contraceptive existe depuis les années 1960 et, pourtant, ce n'est que vingt ans plus tard qu'un pays comme l'Espagne connaît le même phénomène de baisse de natalité qu'au Québec. Tout un contexte a favorisé l'utilisation de moyens techniques dans le contrôle de la fécondité au Québec, alors que les Espagnoles n'ont eu la possibilité de se procurer des anovulants qu'au milieu des années 1970. Au Québec, la pilule anovulante a pu être prescrite dès son apparition sur le marché dans le cadre des consultations que donnaient les médecins dans les hôpitaux dans le contexte de l'assurance-hospitalisation. Le même contexte, auquel s'ajoutera l'assurance-santé, favorisera la ligature des trompes, la vasectomie et l'avortement thérapeutique.

D'autres comparaisons, avec l'Allemagne, les États-Unis et la France, indiquent, par ailleurs, que même si ces pays étaient en possession de moyens tout aussi efficaces, la baisse de la natalité au Québec s'est faite

de façon beaucoup plus brusque. Quelles sont ces autres tendances qui ont amplifié, à la différence de ce qui a pu se passer dans d'autres sociétés, l'incidence de l'introduction de moyens aussi efficaces de contraception ?

1.1 Une révolution culturelle favorable à l'introduction de techniques efficaces

Les éléments en renforcement de l'utilisation de moyens de contraception efficaces furent si nombreux qu'ils ne peuvent sans doute pas tous être évoqués. Ce qui frappe d'abord, c'est le poids des facteurs culturels : changements dans les normes et dans les rôles, accès à la scolarisation, sociabilité d'un type nouveau, qui n'incluaient pas nécessairement l'enfant dans la construction du projet de vie des jeunes femmes. L'analyse comparative montre ici que dans les sociétés où ces conditions culturelles ont été plus lentes à se structurer, l'attitude face à la contraception a mis plus de temps à se transformer. Ce fut le cas en Espagne, par exemple.

Au moment où la fécondité chutait de façon aiguë, on observe un mouvement de rupture tout aussi rapide et intense vis-à-vis du système normatif traditionnel. Les vives réactions à l'Encyclique *Humanae vitae* en 1968 et la baisse de la pratique religieuse au cours de la décennie témoignent assez bien de la prise de distance par rapport aux enseignements de l'Église qui était jusque-là l'institution productrice du système normatif. Cette attitude libérale et d'opposition à la doctrine de l'Église catholique pouvait même trouver sa légitimité dans le virage qu'avait pris l'Église au moment de Vatican II, entre 1962 et 1965, dans son ouverture à la responsabilité des laïcs, ce qui laissait place à l'usage du « libre arbitre » inconnu jusque-là des catholiques.

Il faut aussi souligner le fait que l'orientation des laïcs vers une paternité et une maternité responsables avait déjà cours, non pas dans les enseignements officiels de l'Église qui demeuraient traditionnels, mais dans la pastorale familiale, en particulier lors des cours de préparation au mariage. Cette dernière, le plus souvent par la voix de couples mariés, prônait l'usage de méthodes de plus en plus efficaces de contrôle des naissances – la méthode Ogino d'abord, la méthode sympto-thermique ensuite –, bien que ces méthodes aient exigé une part d'ascétisme qu'on ne retrouve pas dans l'utilisation de la pilule anovulante. Cette ouverture dans le champ même du système normatif traditionnel constituait la brèche par où pouvait se légitimer l'usage de moyens plus efficaces, même si moins « conformes » à l'enseignement traditionnel.

Le mouvement féministe qui avait déjà pris son élan depuis plusieurs années autour de la question du droit de vote des femmes, est devenu particulièrement revendicateur au cours des années 1960. Il a affirmé le droit

des femmes à une maternité consentie, à l'égalité en emploi, au partage des tâches dans le couple. Il s'est donné des canaux de diffusion : la télévision au premier chef, la littérature, le théâtre, et des organismes de représentation. La notion de « droit », déjà présente dans d'autres aspects de la vie privée et de la vie collective, prenait largement place dans la vie des femmes et contribuait à l'élaboration de nouvelles normes en matière de sexualité. Dans cette révolution du système normatif, la notion de plaisir faisait son chemin et trouvera son expression achevée dans un mouvement d'appropriation du corps et par la possibilité d'accès au divorce.

L'introduction de techniques efficaces de contraception a produit à son tour une révolution culturelle, d'où la notion d'interdépendance. Elle a permis aux femmes de formuler des projets d'avenir à plus long terme et de diversifier ces projets. La maternité ne faisait plus inéluctablement partie de l'avenir des femmes. Celles qui ne désiraient pas d'enfant n'avaient plus à se résoudre au célibat ou à l'abstinence. La vie de couple devenait possible sans y inclure nécessairement la possibilité de l'enfant.

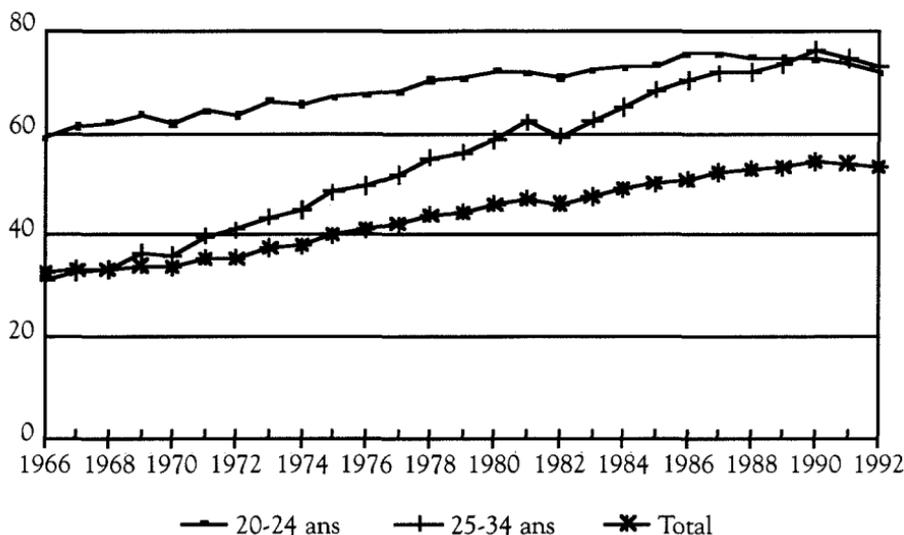
L'impact de la contraception sur la formulation de projets n'aurait pas pris tout son sens si, au même moment, l'accès à la scolarisation n'avait pas été possible. La mise en place d'un système d'éducation accessible à tous a favorisé la perspective d'un cheminement différent pour les jeunes femmes. Elles pouvaient envisager de faire une carrière au même titre que les jeunes hommes. Elles pouvaient subordonner la venue d'un enfant à la poursuite de leurs études et de leur carrière. Déjà en 1971, un bond prodigieux avait été franchi dans la scolarisation des femmes et dans l'accroissement du taux d'activité des femmes de 25-34 ans (graphique 2).

La hausse du niveau de scolarité et un contexte favorable à la création d'emplois ont entraîné une forte mobilité géographique qui a eu comme conséquence l'éloignement des réseaux primaires de relations, en particulier de la parentèle. Cette mobilité représente, pour la vie privée, l'isolement de l'individu et du couple de ce réseau qui assurait traditionnellement certaines formes d'entraide matérielle et psychologique en cas de besoin, comme c'est le cas dans le contexte d'un accouchement et des premiers mois ou des premières années de vie d'un enfant. L'idée de recourir ou de se donner de nouvelles formes d'aide a mis du temps à cheminer.

Non seulement les anciennes formes de solidarité étaient-elles en partie diluées à cause des distances, mais de nouvelles formes de sociabilité, loin d'encourager la fécondité, pouvaient accentuer le sentiment

GRAPHIQUE 2

Taux d'activité des femmes selon l'âge,
Québec, 1966-1992



Source : Gauthier et Bujold (1993), p. 45. Statistique Canada (1993), *Moyennes annuelles de la population active*, cat. 71-220, Ottawa.

d'échec au moment d'une grossesse imprévue. La nouvelle forme de sociabilité des jeunes femmes, construite autour des études et de l'emploi, et non plus autour de la vie de famille et de la maternité comme c'était le cas antérieurement, était moins tolérante vis-à-vis de ce qui pouvait être perçu comme une brisure dans la poursuite d'un projet qui n'incluait plus automatiquement l'enfant. L'enfant non désiré ou non planifié devenait un « accident », terme fort révélateur encore une fois du type de rationalité introduite dans le processus de fécondité.

L'hypothèse de la sociabilité prend tout son sens dans la rapidité avec laquelle s'opèrent les changements au Québec. Cherchant les raisons du retard des Canadiennes françaises à adopter le comportement des autres occidentales en matière de fécondité au début du siècle, Daniel Fournier note, chez les premières, la survivance d'un type de sociabilité parentale, désintégrée chez les autres⁸. Selon l'auteur, dès que cette sociabilité conviviale s'est relâchée, la fécondité a eu tendance à baisser.

8. Daniel FOURNIER (1989), « Pourquoi la revanche des berceaux, L'hypothèse de la sociabilité », *Recherches sociographiques*, 30, 2, pp. 171-198.

Cette hypothèse pourrait être appliquée ici et trouverait sa confirmation. Elle pourrait cependant être reformulée autrement dans le contexte des années 1960 : un nouveau type de sociabilité, urbaine et moderne, privilégiant les rapports sélectifs et entre pairs, a pu accélérer la chute de la fécondité en constituant un canal efficace de transmission des normes nouvelles dans le domaine de la sexualité. Dans une société peu nombreuse et passablement refermée sur elle-même à cause de la langue, les idées nouvelles trouveraient pendant longtemps une certaine forme de résistance. Mais pour les mêmes raisons, lorsqu'elles se mettent à circuler, elles mettraient peu de temps à faire consensus.

1.2 L'environnement économique comme incitatif à un contrôle efficace de la fécondité

L'environnement économique jouait aussi en faveur d'un contrôle plus efficace de la fécondité, et parmi les composantes de cet environnement, l'avènement de la société de consommation. Il jouait au moins sur trois fronts. Le premier est celui du passage de la notion de besoin à celle d'aspiration⁹. Pendant cette période de prospérité, les familles jouissaient d'un revenu familial qui permettait de consacrer une part plus grande du budget à d'autres postes que l'alimentation, le logement et l'achat de vêtements essentiels. Des aspirations élevées imprégnaient déjà les mentalités des années 1960. Le coût de ces aspirations ne permettait plus l'entretien d'une famille nombreuse. Deuxième front d'attaque : de revenu d'appoint, le revenu de la femme devenait nécessaire pour un nombre grandissant de ménages afin de répondre aux aspirations nouvelles¹⁰. L'emploi à temps partiel peut toujours s'accommoder d'une famille nombreuse, pas celui à plein temps. Troisième front : l'enfant représente désormais une charge dans le budget familial¹¹ en même temps que la société de consommation en fait une cible de choix. Le marché des jouets, des vêtements, du mobilier pour enfant, sans compter les loisirs de toutes sortes, s'imposent comme une nécessité dans l'univers des aspirations des parents et très

-
9. Jean-Pierre CHARLAND et al. (1992), *Système technique et bonheur domestique. Rémunération, consommation et pauvreté au Québec, 1920-1960*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 142 p.
 10. Simon LANGLOIS (1987), « Les familles à un et à deux revenus : changement social et différenciation socioéconomique », dans John CARLSEN et Jean-Michel LACROIX (sous la direction de), *Culture et société au Canada en période de croissance économique*, Ottawa, Association des études canadiennes, pp. 146-160.
 11. Simon LANGLOIS (1990), « L'avènement de la société de consommation : un tournant dans l'histoire de la famille », dans Denise LEMIEUX (sous la direction de), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 106 p.

rapidement dans celui des enfants. C'est à partir de ce moment que l'enfant devient un « coût » dont les familles devront tenir compte lorsqu'il sera question de donner naissance à un enfant.

1.3 Peu d'encouragement à la parentalité

Alors que tout favorisait la contraception, peu d'éléments nouveaux, dont l'aide aux parents, appuyaient, de façon positive, la venue de l'enfant, dans un contexte qui était changé. Font exception la mise en place de cours pré-natals et la médicalisation de l'accouchement qui ont contribué à la diminution des problèmes « techniques » à la naissance des enfants, mais non pas à celle des problèmes « affectifs » et « économiques » que vivaient les nouveaux parents dans leur isolement en l'absence de services tout aussi nécessaires « après » la naissance.

Les jeunes femmes étaient stimulées de toutes parts à poursuivre des études et à s'inscrire sur le marché du travail, mais il existait peu de modèles d'intégration de la maternité à une carrière et peu de moyens d'assumer en même temps les deux rôles. Combien de temps a-t-il fallu pour que le congé de maternité soit reconnu¹², pour que les employeurs ne voient plus les jeunes femmes comme susceptibles de nuire à leur gestion du travail par un congé de maternité « non planifié » par l'entreprise, pour que la législation du travail reconnaisse certaines obligations de l'employeur vis-à-vis de la femme enceinte ou de la maternité (voir l'annexe), pour que le congé de paternité permette au père d'assurer une présence indispensable à la suite d'un accouchement (*id.*), pour que l'État accepte timidement d'apporter son aide à la création de garderies et au soutien financier des parents qui requéraient ce type de service encore insuffisant aujourd'hui, pour que des allocations soient accordées à la naissance (1988) ? Même en 1980, seulement 3,5 % des enfants de 0 à 5 ans étaient susceptibles de bénéficier d'un service de garde en garderie et pas plus de 35 % des écoles primaires offraient un service de garderie en 1990-1991¹³.

En examinant le contexte qui a entouré l'invention et la diffusion de techniques efficaces de contraception, on est à même de constater que peu d'éléments encourageaient de manière positive les femmes à avoir des enfants en même temps que le contexte les incitait à s'orienter autrement. Elles n'étaient pas compensées pour les risques qu'elles prenaient en

12. La loi sur les normes du travail vient à peine de fixer des balises aux employeurs dans les cas de grossesse.

13. Madeleine GAUTHIER et Johanne BUJOLD (1992), « L'enfance au Québec : une analyse des tendances », dans Gilles PRONOVOST (sous la direction de), *Comprendre la famille, Actes du 1^{er} symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 391-408.

acceptant d'avoir des enfants. Parmi ces risques, il y avait celui de se retrouver sans aide au moment de l'accouchement ou pour assurer l'éducation de l'enfant, celui de perdre son emploi ou de ne pouvoir trouver des conditions qui permettent de concilier maternité et activité, celui de se voir désapprouver par ses pairs et une contrainte sociale qui allait dans le sens du contrôle rigoureux de la fécondité. Les facteurs nouveaux allaient tous dans le même sens.

Tous les éléments, à la fois les possibilités techniques, les conditions sociales, matérielles et légales, la remise en question du système normatif traditionnel, de nouvelles formes de sociabilité et les possibilités de carrière offertes aux femmes, rendaient possible une contraception efficace. Toutes ces conditions ont coïncidé dans le temps, ce qui peut expliquer que ce qui s'est effectué de façon plus graduelle en France, aux États-Unis et en Allemagne s'est opéré de manière brusque au Québec. Les changements dans les mentalités et les comportements eu égard à la fécondité se sont produits si rapidement que les moyens qui auraient pu atténuer leur radicalité ne viendront que plus tard.

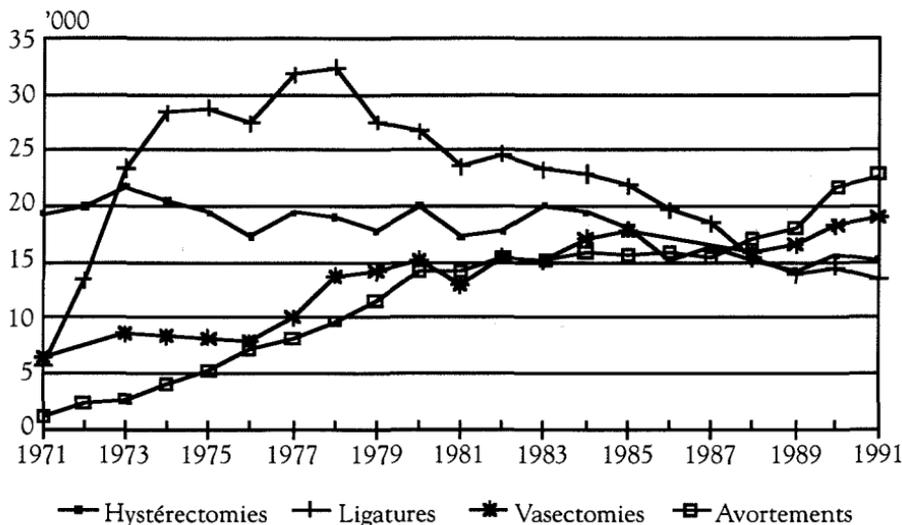
2. AU COURS DES ANNÉES 1970, S'EST ACCÉLÉRÉ LE DÉVELOPPEMENT DE LA RATIONALITÉ TECHNIQUE.

La rationalité technique s'est particulièrement exprimée dans l'approche médicale du contrôle des naissances. Les records internationaux¹⁴ de « stérilisation » que détiennent le Québec et les États-Unis au cours de cette décennie en constituent un indice des plus explicites (graphique 3).

La rationalité technique s'est aussi immiscée dans le désir d'enfant et a suscité en retour le besoin de développer de nouvelles technologies entourant la fécondité, la grossesse, l'accouchement et la reproduction dans son ensemble. Les techniques qui permettent le dépistage des embryons « tarés » et les technologies de reproduction, lorsque la nature empêche la réalisation du désir, ne constituent que quelques éléments de la panoplie des moyens à la disposition des « consommateurs ». Ce type de rationalité a présidé à des choix politiques et n'a pas été sans contribuer à l'élaboration de nouvelles normes qui ont mis en évidence la place occupée par de nouveaux « définisseurs » de situation.

14. CALDWELL *et al.*, *op. cit.*

GRAPHIQUE 3
Stérilisations et avortements,
Québec, 1971-1991



Source : Gauthier et Bujold (1993), p. 43.

2.1 Des choix politiques

L'État, si lent à s'engager dans le développement de mesures d'aide à la famille, l'aide à la mise en place des garderies par exemple, n'a pas mis de frein (sauf pour un bref épisode en ce qui concerne la vasectomie) à la pratique, pourtant coûteuse, des actes médicaux et chirurgicaux qui allaient dans le sens du contrôle des naissances. Il n'a pas hésité à investir dans les technologies de reproduction et dans la recherche alimentant le développement de ces technologies dont il faut se demander si elles contribuent à humaniser la venue de l'enfant. La réduction de la mortalité infantile et de celle des mères à l'accouchement a sans doute nourri la confiance que les parents pouvaient mettre dans l'optique médicale.

Les organismes de « planning familial » se sont multipliés à un rythme beaucoup plus rapide que les services à la famille et sont devenus des lieux d'information, faite le plus souvent par des infirmières, en matière de contraception. Une grossesse non planifiée est rapidement passée de l'« accident » au « problème social ». La manière de qualifier la maternité des très jeunes femmes est révélatrice de cette orientation. Elle a été

associée pendant ces années à un manque d'information concernant la contraception. Il faudrait faire une analyse des écrits à propos des maternités chez les moins de 20 ans. Il n'est pas inapproprié de formuler l'hypothèse qu'ils comportent habituellement un jugement normatif sur le comportement de ces jeunes femmes, jugement qui débouchera, au cours des années 1980, sur l'impératif d'introduire l'éducation sexuelle au programme des écoles. Cette éducation sera le plus souvent faite, il est important de le souligner, par le personnel infirmier rattaché à l'école, en particulier dans le cas des écoles secondaires, ce qui dénote encore une fois le lien étroit entre éducation à la sexualité et approche médicale.

L'analyse des raisons qui peuvent présider au choix des jeunes femmes de garder leur enfant lorsqu'elles deviennent enceintes, si elle a fait l'objet de nombreux travaux aux États-Unis¹⁵, a reçu moins d'attention au Québec, si ce n'est dans la perspective de l'étude des problèmes sociaux. Quelques entrevues¹⁶ auprès de jeunes mères d'un milieu pauvre permettent de formuler comme hypothèse qu'il y a, dans ce comportement, moins une déficience de l'éducation sexuelle qu'une stratégie de « carrière » lorsque celle assurée par la scolarisation apparaît utopique, et un moyen de valorisation dans un environnement social mieux connu des chercheurs, des travailleurs de la santé et des travailleurs sociaux sous l'angle des problèmes qu'il pose¹⁷ que sous celui de ses aspirations.

Ces choix ont mis en évidence l'émergence de nouveaux définisseurs des normes qui contribuent à orienter les comportements. D'autres groupes ont pris la relève de l'Église et d'une sociabilité de type traditionnel qui pouvaient valoriser la fécondité. Les définisseurs de normes sont rattachés aux institutions nouvelles que la société québécoise a créées au cours des années précédentes : entre autres, les travailleurs de la santé et ceux des services sociaux souvent inspirés par la recherche médicale et sociale. Par l'instrumentation qu'ils se sont donnée dans

15. Les grossesses en bas âge sont souvent associées à la pauvreté dans les études américaines. « Motherhood confers a specific identity », rapporte une étude auprès de jeunes américains pauvres. Voir Terry WILLIAMS et William KORNBLUM (1985), *Growing up Poor*, Lexington et Toronto, Lexington Books, pp. 87.

16. Il s'agit d'une enquête auprès de jeunes sur le marché du travail. Il s'est trouvé dans l'échantillon des jeunes mères qui avaient vécu leur maternité avant d'entrer dans la vingtaine et en dehors d'une union stable.

17. Dans un article récent, grossesse précoce et décrochage scolaire sont associés et sont tous deux qualifiés de « problèmes sociaux » : Gilles FORGET, Angèle BILODEAU et Jeanne TÉTREAUULT (1992), « Facteurs reliés à la sexualité et à la contraception chez les jeunes et décrochage scolaire, Un lien insolite mais réel », *Apprentissage et socialisation*, 15, 1, pp. 29-38.

le contexte de la gratuité des soins médicaux, par les pouvoirs dont ils ont écopé sur l'établissement de règles concernant la ligature des trompes, sur les comités thérapeutiques d'avortement et sur l'éducation sexuelle, les « nouveaux clercs » ont contribué à définir les critères à partir desquels une grossesse pouvait être dite « précoce » ou « épanouissante » ou, encore, être rendue à terme.

Il faut ajouter à la décharge de ces définisseurs qu'ils ont pu le faire parce qu'en même temps, le mouvement féministe leur conférait toute légitimité. Les femmes étaient elles-mêmes partie prenante de l'accentuation des mesures de contrôle des naissances (« mon corps m'appartient »), alors qu'elles avaient plus de difficultés à se regrouper autour des mesures favorables à la maternité. Les manifestations publiques en faveur de l'avortement, de sa décriminalisation ont certainement été plus nombreuses que celles prônant un système universel de garderies. Il y en a eu dans ce dernier cas, mais l'objet de la revendication concernait plus souvent les conditions des employés de garderie que les revendications en faveur du système lui-même. La promesse fédérale d'un réseau universel de garderie, tombée en désuétude sans que cela ne fasse beaucoup de bruit, en est l'exemple le plus frappant.

Les choix politiques des années 1960 et 1970 ont été structurants. Investir dans la reproduction *in vitro*, dans l'éducation sexuelle et calculer au compte-gouttes l'investissement dans un système de garderie et les autres services à la famille laisse un message : la fécondité doit être le résultat d'un choix calculé, que l'on ne peut pas privilégier si l'on n'est pas à même de l'assumer pleinement, que ce soit comme couple ou comme femme seule. Tout est en œuvre pour favoriser l'exercice de ce choix à la condition que ses conséquences ne soient pas trop coûteuses pour la société.

3. LES ANNÉES 1980 MARQUENT UN NOUVEAU TOURNANT.

Deux faits démographiques importants ont marqué la dernière décennie. Il y a d'abord eu une autre baisse importante de la fécondité en 1982 où, dans une seule année, la variation a été aussi forte que vingt ans plus tôt, en 1962, soit 0,1 (graphique 1). La baisse allait se poursuivre avec une intensité moindre, mais toujours réelle jusqu'en 1987. Un autre phénomène s'est produit à la fin des années 1980, nouveau par rapport aux trois dernières décennies : une remontée de la fécondité. Le contexte a changé : il faut examiner d'autres dimensions que celles qui ont dominé la réalité sociale des années 1960 et 1970. Par exemple, la reprise de

1989 ne serait-elle qu'un rattrapage à la suite de la baisse rapide de 1982 ou un effet de facteurs nouveaux ?

3.1 Précarité d'emploi et fragilité des unions

Au début des années 1980, aucun facteur technique nouveau n'est apparu qui pourrait expliquer un contrôle plus serré des naissances. Il n'y a pas davantage de changement culturel du type de ceux que l'on pouvait observer pendant les années 1960. Un facteur cependant se détache des autres. Il pourrait bien être le « marqueur » de ces années : le taux de chômage des jeunes et l'appauvrissement des jeunes familles. En 1982, le taux de chômage des 20-24 ans et celui des 25-34 ans atteignaient des sommets : 20,6 dans le premier groupe et 13,4 dans le deuxième (Statistique Canada, *Enquête sur la population active*). Si le taux de chômage des jeunes a toujours été plus élevé qu'il ne l'est dans la population en général, il a atteint, au début des années 1980, des taux jamais égalés au cours des trois dernières décennies. Les économistes prévoient que cette situation serait conjoncturelle. De fait, le taux de chômage des jeunes a baissé graduellement pour remonter en 1990.

Les taux de chômage cachaient cependant un autre phénomène, structurel celui-là, qui se maintient encore aujourd'hui même si son intensité a diminué à partir du milieu des années 1980 : la transformation du monde du travail qui a affecté les jeunes en premier lieu¹⁸. Les jeunes entrant sur le marché du travail depuis la fin des années 1970 connaissent l'intermittence en emploi ; de plus, les emplois obtenus sont le plus souvent faiblement rémunérés, sans avantages sociaux et de courte durée. La précarisation de l'emploi chez les jeunes se reflète dans le taux de rémunération¹⁹ et dans les taux de pauvreté qui ont fait un bond chez les jeunes familles²⁰ devenues, avec le sous-groupe des jeunes qui vivent seuls, des ménages à haut risque de pauvreté.

Certaines mesures gouvernementales, non seulement n'ont pas atténué cette période d'insécurité chez les jeunes, mais ont contribué à l'aggraver. Un changement dans la loi de l'assurance-chômage en 1979 rendait celle-ci plus restrictive pour les jeunes en augmentant la durée

18. Madeleine GAUTHIER (1990), *L'insertion de la jeunesse québécoise en emploi*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 119 p.

19. J. MYLES, G. PICOT et T. WANNEL (1988), *Les salaires et les emplois au cours des années 1980 ; Évolution des salaires des jeunes et déclin de la classe moyenne*, Ottawa, Statistique Canada, (Études analytiques).

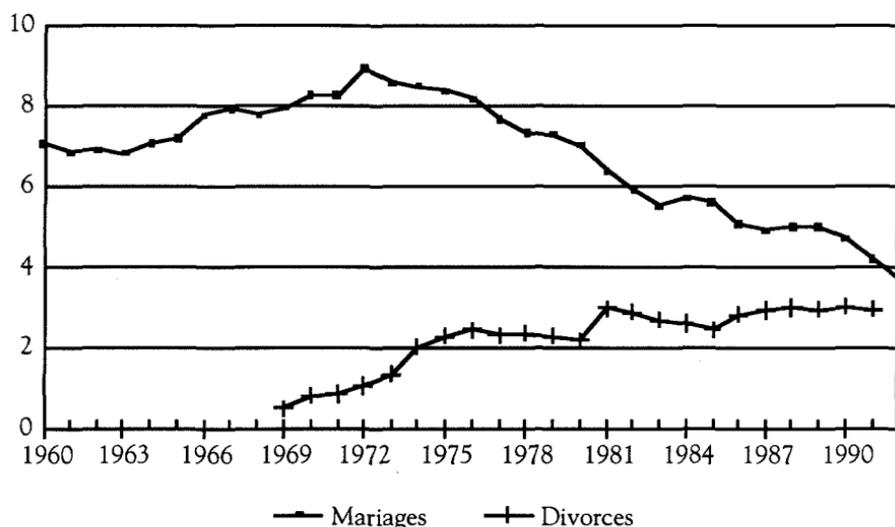
20. Siham ZOUALI (1991), *Analyse descriptive de la pauvreté au Québec et dans les autres régions canadiennes, 1973-1988*, Québec, Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

de la période de travail nécessaire pour être éligible à l'assurance-chômage et la période d'attente avant la réception du premier chèque. La loi de l'aide sociale accordait un montant dérisoire pour les moins de trente ans ; ce n'est qu'en 1988 que ces derniers ont eu droit à la parité avec leurs aînés. Même si, encore une fois, la relation entre la détérioration de la situation économique des jeunes et la baisse de la fécondité demeure difficile à mesurer statistiquement, quelle autre situation pourrait expliquer le phénomène : le taux de scolarisation continue d'augmenter, mais sans connaître les bonds fulgurants des années 1960 ; le taux d'activité des femmes connaît même une légère baisse en 1982 par rapport à 1981.

Un autre élément ajouté aux difficultés économiques a pu démolir face au désir d'enfant : la précarisation des relations de couple. Les taux de mariages ont augmenté jusqu'en 1972 pour descendre graduellement par la suite et connaître les plus grands écarts entre 1980 et 1982, ce qui ne faisait qu'en présager d'autres par la suite. Les mêmes années ont été marquées par un taux élevé de divorces (graphique 4).

GRAPHIQUE 4

*Taux de mariages et de divorces,
par 1000 habitants,
Québec, 1971-1991*



Les unions libres connaissaient une faveur toujours plus grande chez les jeunes, mais n'auraient pas constitué le mode d'union le plus favorable à la fécondité, à tout le moins pas dans l'immédiat, selon l'hypothèse formulée à partir de l'enquête sur la fécondité au Canada étudiée par Évelyne Lapierre-Adamcyk²¹. Entre 1980 et 1984, l'âge moyen au premier mariage a augmenté d'une année chez les femmes et chez les hommes. Précarité d'emploi et précarité d'union ont peut-être constitué la combinaison qui pourrait expliquer une baisse de fécondité au cours de ces années.

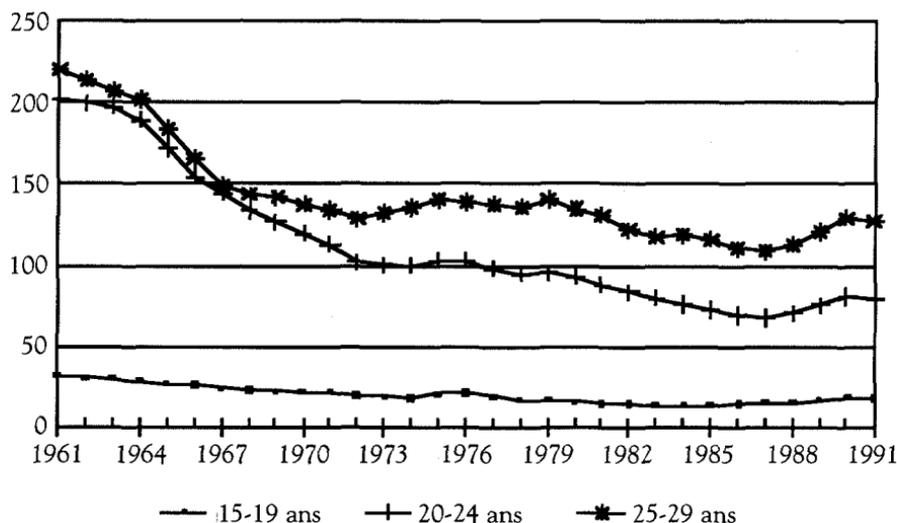
3.2 Le poids relatif des incitatifs gouvernementaux

Si certains analystes voient une relation entre la légère hausse du taux de fécondité vers la fin de la décennie et les incitatifs gouvernementaux à la naissance, d'autres hypothèses doivent être formulées en présence des faits qui viennent d'être énumérés. Il y a d'abord le report d'une première maternité qui a pu produire un effet cumulatif. D'autres phénomènes de nature économique ont pu encourager la parentalité vers la fin de la décennie : la baisse du taux de chômage à partir de 1987 et la réforme de la Loi de la sécurité du revenu en 1988. Dans quelle mesure, ces dernières n'auraient-elles pas autant rassuré les jeunes mères que la subvention à la naissance de l'enfant ? Le cumul des mesures aurait-il eu un effet de renforcement ?

La remontée du taux de fécondité chez les toutes jeunes mères (15-19 ans) au premier enfant était déjà amorcée en 1987 avant la réforme de la *Loi sur la sécurité du revenu* et l'établissement du programme d'aide à la naissance. Au Québec, on a cru, au début des années 1980, que beaucoup de jeunes femmes décidaient d'avoir un enfant pour obtenir la pleine prestation d'aide sociale (la prestation des moins de trente ans était infime). Le taux de fécondité à la première naissance a pourtant baissé chez ce groupe aussi, et en particulier au début de cette décennie (graphique 5). Une étude américaine réfute cette hypothèse de la dépendance à l'aide sociale par l'observation des comportements des mères à la suite de l'implantation d'un programme d'aide dans ce pays au début des années 1960. Même si les naissances hors-mariage ont rapidement progressé dès 1960 aux États-Unis, ce n'est qu'entre 1964 et 1974 que le nombre de jeunes mères réclamant de l'aide sociale a augmenté. À partir de 1975, il

21. Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK *et al.* (1987), « La cohabitation au Québec, prélude ou substitut au mariage ? Les attitudes des jeunes Québécoises », dans Renée B. DANDURAND, *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 32.

GRAPHIQUE 5
Taux de fécondité selon l'âge,
Québec, 1961-1991



Source : Duchesne, Louis (1993), *La situation démographique au Québec*, Édition 1993, Québec, Les Publications du Québec, p. 176.

est redescendu. Si l'aide sociale avait été un incitatif, le recours se serait maintenu ou aurait progressé²². Il faut chercher ailleurs une explication du comportement des jeunes femmes.

Il faudra observer, pour les quelques années à venir, le comportement des 20-24 et des 25-29 ans qui ont retrouvé le taux de fécondité de 1981 à la première naissance. S'agit-il seulement d'un effet du cycle économique et d'autres incitatifs de nature économique ? Des entrevues effectuées auprès de jeunes travailleurs en 1988 (hommes et femmes) montrent que les attitudes face à la précarité d'emploi qui se maintient à un niveau relativement important, ont changé par rapport à ce qu'elles étaient au milieu de la décennie²³. Les jeunes auraient appris à composer

22. Christopher JENCKS et Paul E. PETERSON (sous la direction de) (1991), *The Urban underclass*, Washington, The Brookings Institution, pp. 94.

23. Une enquête « qualitative » effectuée en 1985 est analysée dans Madeleine GAUTHIER (1988), *Les jeunes chômeurs*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture. L'enquête de 1988 paraîtra sous peu.

avec l'insécurité d'emploi. On observe, par exemple, un type de comportement en emploi qui se serait substitué au profil de carrière, celui du cheminement. Dans ce cas, le profit à tirer d'emplois de courte durée ou faiblement rémunérés serait cumulatif dans la perspective de l'acquisition, soit de la polyvalence, soit d'une expérience qui rend éventuellement plus compétitif sur le marché du travail. Il pourrait s'agir d'un phénomène d'adaptation comme il s'en produit après des périodes de changement rapide ou brusque. Si les jeunes ont été surpris par les effets de la récession sur l'emploi au début des années 1980, les plus jeunes savent un peu mieux maintenant à quoi s'attendre. L'hypothèse de l'adaptation pourrait aussi s'appliquer à l'union libre qui pourrait ne plus constituer un frein au désir d'enfant.

Il y aurait également lieu d'analyser le contexte culturel à l'appui de la parentalité au cours des mêmes années, par exemple la publicité qui commence à montrer une image favorable de la maternité et de la famille. Cette publicité associe la présence de l'enfant au plaisir. Les vedettes ne cachent plus leur grossesse et continuent de donner des spectacles ou de paraître à la télévision jusqu'à l'accouchement. Il s'agit d'un revirement dans la culture, mais cette fois dans une culture favorable à la maternité qui converge avec l'établissement des mesures sociales et économiques.

Outre le report dans le temps d'une première maternité, ce qui a pu produire un effet cumulatif, un certain nombre de facteurs positifs à l'égard de la maternité se sont superposés au cours de ces années : la possibilité qu'un phénomène d'adaptation ait pu se produire face à la précarité de l'emploi et de l'union libre, un accroissement de l'aide gouvernementale et des changements culturels donnant une image rassurante et valorisante de la parentalité. Il se pourrait bien, comme à d'autres époques, que la fécondité ait constitué un champ particulièrement sensible à des éléments de la conjoncture dont l'efficacité dépend, cependant, du renforcement des autres composantes de la réalité sociale.

CONCLUSION

Au cours des trente dernières années, à chacun des moments où la baisse de la fécondité au Québec a été la plus importante, il est possible de repérer un « marqueur » qui, renforcé par le contexte, a été particulièrement efficace. Il s'agit de l'arrivée des techniques de contraception pendant les années 1960 et des problèmes économiques qui ont plus spécialement atteint les jeunes au début des années 1980. Ces « marqueurs » ont été efficaces parce qu'ils ont été accompagnés, chaque fois, d'autres facteurs qui pouvaient décourager la parentalité en même temps que faisaient

défaut ceux qui auraient pu encourager le désir effectif d'être parent ou au moins neutraliser l'effet des premiers. Leur effet conjugué et concomitant aura été déterminant. La remontée légère de la fin de la décennie est d'abord due au report de la fécondité des femmes de plus de trente ans. Elle coïncide aussi avec une période économique moins dramatique qu'elle ne l'était quelques années plus tôt. La multiplication de plusieurs renforcements, tant économiques que sociaux et culturels, a, selon toute vraisemblance, joué en faveur du choix d'être parent.

Les brisures dans le rythme sont l'expression de l'extrême sensibilité du phénomène de la fécondité à la conjoncture au Québec. Beaucoup de travaux restent à faire pour mieux comprendre tous les mécanismes qui ont joué dans un sens comme dans l'autre. Un champ mériterait d'être exploré, en particulier à cause de la singularité du comportement des Québécois en cette matière. Ne serait-il pas opportun d'analyser les modes de diffusion des normes sociales à cause de la rapidité avec laquelle les Québécois adoptent des comportements nouveaux ? Une sociabilité de société « tricotée serrée » constituerait, dans un premier temps, un rempart au changement, mais permettrait ensuite la diffusion rapide, dans tous les domaines de la vie sociale, de valeurs, d'idéologies, de normes et des modèles de comportement qui en découlent.

Il serait aussi intéressant d'examiner, en vue d'une meilleure compréhension des choix politiques effectués au cours des trente dernières années, la part des dépenses gouvernementales affectées à la recherche sur la contraception, aux technologies de reproduction ou de repérage des anomalies, de même qu'aux techniques et aux soins médicaux entourant la grossesse. Il faudrait pouvoir mesurer en même temps les efforts consentis en faveur des services aux familles une fois que l'enfant a paru et les montants accordés à la recherche sur les besoins des familles.

Il faut surtout se demander si une aide plus appropriée de l'État²⁴ et une concertation des agents économiques et sociaux en faveur de la famille auraient maintenu des taux de naissance aussi bas jusqu'à cette légère remontée de la fin des années 1980. L'équipe française des tendances a formulé une hypothèse en comparant différentes sociétés européennes quant à la fécondité. Le taux de natalité suivrait un modèle en trois temps en relation avec le taux d'activité des femmes²⁵ :

-
24. *Le Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux* posait déjà cette question en 1988 : « [...] apportons-nous toute l'aide matérielle, morale et sociale nécessaire aux jeunes mères, surtout à celles qui sont plus démunies socialement ? », Les Publications du Québec, pp. 235.
25. Louis DIRN (1992), « Chronique des tendances de la société française », *Observations et diagnostics économiques*, revue de l'OFCE, pp. 81-84.

- a) un taux d'activité inférieur à 35 % serait conciliable avec une fécondité élevée ;
- b) entre 35 % et 45 %, les femmes ont acquis leur indépendance par le travail, ce qui laisserait présumer qu'elles rejettent les institutions traditionnelles, dont la famille nombreuse. Entre 45 % et 60 %, s'achèverait cette remise en question, d'où une certaine stabilisation des taux de fécondité ;
- c) au-delà, les femmes ont obtenu une réponse sociale aux questions associées à la maternité, à la garde des enfants, au partage des tâches domestiques, etc., et sont donc prêtes à retrouver un certain niveau de fécondité.

La remontée de la fécondité de la Grande-Bretagne, du Danemark et de la Suède où plus de 60 % des femmes sont actives sur le marché du travail, corroborerait cette hypothèse. Le cas de la Suède est typique : l'indice synthétique est à 2,0 en 1989, 2,14 en 1990 (Bureau de la Statistique du Québec), après avoir été beaucoup plus bas, alors que les femmes ont un taux d'activité de 80 %. Ces sociétés sont organisées de façon à rendre conciliables l'activité professionnelle et la parentalité.

Si ce modèle était applicable au Québec, on pourrait s'attendre à voir bientôt une remontée significative de la fécondité puisque le taux d'activité des femmes dépasse maintenant les 60 %. Cependant, un doute persiste : l'organisation sociale (système de garde, régime de travail, aides diverses à la famille) est-elle suffisamment favorable à la famille pour que les autres éléments soient réunis en faveur de cette remontée ?

ANNEXE

Normes minimales du travail au moment de la naissance d'un enfant ou de l'adoption

Congé de maternité : – 15 novembre 1976 : 18 semaines

- janvier 1991 : 34 semaines de plus, pour le père ou la mère, payées par l'assurance-chômage, ou les deux mais avec certaines restrictions concernant l'assurance-chômage dans ce dernier cas

Congé de paternité : – 1980 : 2 jours sans salaire

- janvier 1991 : possibilité de 5 jours dont 2 jours payés
- possibilité de 34 semaines payées par l'assurance-chômage comme pour la mère

Congés pour soins à l'enfant :

- pour le père ou la mère, possibilité de 5 jours par année sans salaire